64839



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CN.14/CAS.4/6
13 août 1965
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Quatrième Conférence des Statisticiens Africains
Addis-Abéba, 8-17 novembre 1965

QUESTIONS DECOULANT DES SIXIEME ET SEPTIEME SESSIONS DE LA CEA

M65-6

QUESTIONS DECOULANT DES SIXIEME ET SEPTIEME SESSIONS DE LA CEA

1. La présente note a pour objet de rappeler les vues exprimées et les résolutions adoptées lors de la sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abéba (19 février - 3 mars 1964), et de la septième session, tenue à Nairobi (9-23 février 1965), dans la mesure où elles intéressent les délibérations de la quatrième Conférence des statisticiens africains, et donne comme références, les différentes résolutions et projets pour les années 1964-1967.

2. En présentant cette question à la sixième session, le représentant du secrétariat a précisé que les travaux dans le domaine de la statistique pour les années 1961-1963 ont été examinés par la troisième Conférence des statisticiens africains tenue à Addis-Abéba en octobre 1963. Les décisions de la Conférence figurent dans son rapport (E/CN.14/255). Une partie de ces travaux avait déjà été examinée par le Comité I de la Commission lors de la cinquième session. Pour ces raisons, le représentant du secrétariat a présenté à part les éléments nouveaux disponibles en déclarant que l'objectif essentiel du secrétariat est de favoriser le développement des travaux statistiques dans la région. Il cherche à atteindre cet objectif par les moyens suivants : formation de statisticiens, travaux de recherche et fourniture d'une assistance directe aux gouvernements.

3. Un rapport distinct (E/CN.14/256), résumant les progrès des services de formation dans les centres nationaux et internationaux de formation de statisticiens en Afrique auxquels les Nations Unies prêtent leur concours ou accordent leur patronage a été présenté à la Commission. Les buts, les méthodes et le champ de la recherche dont s'occupe le secrétariat ont été précisés. Les diverses formes de l'assistance apportée aux gouvernements par des membres du secrétariat ou des conseillers régionaux ont été décrites. Le secrétariat a rendu compte également de ses autres activitiés permanentes, qui comprennent l'exploitation et la publication de statistiques africaines, la diffusion et l'échange de renseignements et la coordination de travaux statistiques à l'échelon régional et sous-régional.

4. Les participants ont loué les efforts accomplis dans le domaine de la statistique tels qu'ils sont décrits dans le rapport présenté à la Commission. Ils ont considéré que le secrétariat avait atteint une haute qualité dans ses travaux et fourni une aide notable à leurs pays pour le développement des statistiques.

5. Il a été noté que le développement rapide des services nationaux de statistique était en grande partie causé par des demandes croissantes concernant la planification et qu'il avait fallu recourir à des arrangements spéciaux, notamment à une assistance de source multilatérale ou bilatérale. Il est urgent de réformer les méthodes et de coordonner les travaux en vue d'établir de nouveaux programmes statistiques d'ensemble. On a estimé en particulier que l'importance accrue donnée à la planification imposera de nouveaux efforts aux statisticiens pour la prévision des besoins futurs probables en statistiques.

6. La troisième Conférence des statisticiens africains a discuté assez longuement des relations qui existent entre la statistique et la planification et ce sujet est l'un des points importants du programme de travail de la Commission pour l'avenir. Le secrétariat a préparé un document de travail détaillé qu'un groupe de statisticiens et de planificateurs examinera au début de 1965. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de ce groupe de travail. On a fait valoir également que les travaux de la conférence de planificateurs africains envisagée devront être étroitement coordonnés avec ceux de la Conférence des statisticiens africains.

7. Pour établir, à l'avenir, des relations satisfaisantes entre statisticiens et planificateurs, il a été jugé nécessaire de donner aux planificateurs une certaine formation statistique. A cet effet, il conviendrait de faire une large place aux statistiques dans les cours de l'Institut africain de développement économique et de planification à Dakar et dans ceux des instituts de formation démographique créés par les Nations Unies.

8. On a mentionné le programme de formation de statisticiens, qu'il faut encore considérer comme la partie des activités qui requiert la plus haute priorité. L'offre de personnel statistique à tous les niveaux est encore limitée et on n'a pas résolu le problème que pose la défection de statisticiens qualifiés qui sont attirés vers d'autres branches d'activité. En général, les participants ont considéré que les cours de formation existants sont satisfaisants, mais que la coordination et l'assistance des Nations Unies restera nécessaire pour tous les projets de formation. On a souligné que la formation devra, particulièrement aux niveaux les plus bas, être essentiellement pratique.

9. Deux demandes spécifiques ont été faites en ce qui concerne l'extension des moyens de formation pour cadres moyens. La première concerne l'établissement d'un centre qui desservirait les pays de l'Afrique de l'est et dont le besoin a été constaté par la troisième Conférence des statisticiens africains. On a l'espoir que ce centre s'ouvrira en 1964 et les participants ont insisté pour que des mesures soient prises en vue d'assurer l'exécution de ce projet dans les délais prévus. L'autre demande concerne le Centre international de formation de statisticiens à Yaoundé qui, initialement prévu pour satisfaire les besoins de l'Afrique équatoriale en personnel d'exécution des cadres moyens, se voit adresser des demandes d'admission par certains pays de l'Afrique de l'ouest. Les participants ont demandé que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce centre dans les plus brefs délais pour lui permettre de faire face aux exigences nouvelles résultant de la création ou du développement d'un cours d'adjoints techniques recommandé par la troisième Conférence des statisticiens africains.

10. La situation de l'agriculture dans le contexte général des rapports entre les statistiques et la planification a été évoquée spécialement à cause de l'importance de l'agriculture dans l'ensemble du développement. Une étude des facteurs de production propres à promouvoir une agriculture plus efficace a été jugée importante. En particulier, il faudra étudier la formation de capital dans l'agriculture de subsistance. Les statistiques

de la main-d'oeuvre et de la production agricole sont d'importants indicateurs des progrès; les enquêtes sur la consommation alimentaire et les évaluations du revenu par habitant sont utiles pour mesurer le développement social.

11. Il a été suggéré que la Commission institue un comité spécial des statistiques agricoles qui comprendrait des statisticiens, des économistes et d'autres responsables de la coordination des travaux de planification. Cette mesure est jugée nécessaire pour utiliser dans de bonnes conditions les statistiques agricoles aux fins de la planification et pour intégrer rationnellement le développement agricole dans le développement général des économies nationales.

12. Divers autres sujets ont été examinés, parmi lesquels la nécessité pour les services nationaux de statistique d'être couverts par les dispositions législatives concernant le rassemblement, l'exploitation et la publication des statistiques. Les enquêtés, et particulièrement les entreprises commerciales, doivent avoir l'assurance du secret pour prêter leur entier concours.

13. Plusieurs représentants ont parlé des statistiques du commerce extérieur et particulièrement de l'exactitude des chiffres relatifs aux échanges passant par les frontières terrestres. On a estimé qu'il s'agissait là d'un domaine dans lequel la Commission pourrait aider à mettre au point de meilleures méthodes. Quelques pays hésitent à choisir entre la <u>Classification type pour commerce international revisée</u> 1/ des Nations Unies ou la Nomenclature douanière de Bruxelles adoptée en 1955 par le Conseil de coopération douanière 2/. Il a été souligné que si le choix est fonction des circonstances particulières, la conversion

1/ Publication des Nations Unies, No. de vente : 61.XVII.6.

2/ Conseil de coopération douanière, Nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers, Bruxelles, juillet 1955.

de l'une de ces classifications à l'autre est facile. Un projet de résolution a été adopté à l'unanimité, recommandant l'adoption de la Nomenclature douanière de Bruxelles et priant le Secrétaire exécutif de convoquer un groupe d'études pour l'uniformisation des nomenclatures douanières (résolution 107(VI); voir Annexe I).

14. A propos des statistiques du commerce extérieur, on a mentionné aussi la nécessité de disposer de renseignements valables sur les possibilités de commercialisation.

15. On a fait remarquer que les travaux de l'atelier mécanographique du secrétariat, en ce qui concerne l'analyse des statistiques du commerce extérieur africain, seraient prochainement transférés à New York, ce qui réduira grandement les travaux d'exploitation des données du secrétariat. Le matériel mécanographique conventionnel ne convient pas pour l'exécution de nombreux travaux pour le compte des différents pays et on a suggéré de le remplacer par du matériel électronique qui permettrait au secrétariat de rendre des services beaucoup plus appréciables aux divers pays en ce qui concerne les opérations compliquées et les analyses spécialisées. Les représentantsont pensé que certains pays pourvus d'installations de traitement de l'information adéquates pourraient aider ceux de leurs voisins qui ont des séries d'opérations mécanographiques à faire avec un matériel limité.

16. La Commission a accepté à l'unanimité le rapport de la troisième Conférence des statisticiens africains.

17. A la septième session de la Commission le représentant du secrétariat a présenté le rapport d'activité dans le domaine des statistiques (E/CN.14/305). Il a mentionné les rapports de trois réunions techniques (E/CN.14/319, E/CN.14/330, E/CN.14/333) et d'une réunion sous-régionale de consultations (E/CN.14/327) qui se sont tenues après la sixième session, et il a appelé l'attention de la Commission sur les parties du projet de programme de travail (E/CN.14/313/Rev.1 et Corr.1) concernant les statistiques et sur le rapport relatif aux activités de formation

(E/CN.14/307). Il a déclaré qu'en 1965, la Commission s'attacherait surtout à préparer la quatrième Conférence des statisticiens africains, à apporter sa contribution à la révision internationale du système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies, à mener à bien les travaux préparatoires en vue du programme de recensement mondial de la population de 1970, à faire des travaux de recherche concernant la planification du développement des statistiques en Afrique et à prendre des dispositions pour poursuivre les activités de formation.

18. Les représentants se sont déclarés satisfaits du programme de travail préparé par le secrétariat. Ils ont reconnu qu'il est essentiel d'améliorer les statistiques et notamment de les relier aux exigences de la planification et aux travaux de planification. Ils ont estimé que d'autres travaux sont nécessaires pour l'évaluation de la formation de capital dans les secteurs public et privé, pour l'établissement d'indices des prix à la consommation et d'un indice convenable du niveau de vie. On a accordé aux travaux relatifs à la comptabilité nationale une priorité élevée. A ce sujet, on a appelé l'attention sur la Conférence des planificateurs africains qui s'est tenue à Dakar en novembre 1964 et on a recommandé que les décisions de cette conférence touchant les besoins minimaux de statistiques soient appliquées.

19. On a souligné qu'il faudrait assurer la formation de statisticiens des cadres moyens et on a fait observer que la rotation rapide des statisticiens des cadres supérieurs fait obstacle au progrès. Certains représentants ont jugé qu'il conviendrait de prévoir des stimulants à cet égard. Le secrétariat a été chargé d'envisager, en collaboration avec l'UNESCO, l'élaboration d'un programme d'étude approprié pour les universités africaines en ce qui concerne les statistiques.

20. En réponse à une question conernant l'avenir du Centre de formation statistique de Yaoundé, le représentant du secrétariat a indiqué que le volume des demandes concurrentes de fonds régionaux ne permettait pas aux Nations Unies de maintenir indéfiniment à son niveau actuel l'appui financier qu'elles apportaient au Centre.

Cependant, la Commission s'efforcerait de continuer à participer au développement du Centre après la période de lancement qui se terminait en 1966, mais les pays membres participants devaient envisager ou bien de fournir eux-mêmes des bourses ou bien d'en demander au titre des programmes d'assistance technique par pays. D'autre part, il était souhaitable que l'homologue du directeur soit désigné assez tôt pour qu'il puisse bénéficier suffisamment longtemps de la présence du directeur actuel.

21. Certains représentants ont recommandé que l'on examine la possibilité de transformer le Centre de Yaoundé (Cameroun) en un institut international, de prolonger la durée de l'accord actuel au-delà de la date à laquelle il viendra à expiration en 1966 et de maintenir l'assistance financière de l'Organisation des Nations Unies. Un projet de résolution présenté conjointement par le Cameroun, le Congo (Brazzaville), le Congo (République démocratique du), la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, le Tchad et le Togo, a été adopté à l'unanimité (résolution 146(VII); voir Annexe II).

22. Les participants ont noté que le rapport préliminaire et les notes de cours se rapportant au voyage organisé par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Europe en 1964 pour l'étude des relations entre les statistiques et la planification, avaient été envoyés aux pays membres.

23. Le programme de travail et des priorités pour 1965/67, approuvé par la Commission à sa septième session comme première partie d'un programme quinquennal, inclut sous "Développement des statistiques nationales et internationales" la liste des projets données ci-dessous. Les extraits des descriptions d'autres projets approuvés, se rapportant au travail en matière de statistique sont donnés en Annexe III.

Liste des projets

A. Enquête statistique sur l'Afrique

Etablissement d'un plan général de développement des statistiques dans la région, destiné à mettre les travaux des services de statistique en harmonie avec les besoins de la planification économique et sociale. La tâche du secrétariat consisterait à :

a) Examiner avec les pays leurs besoins d'assistance technique pour leurs programmes de développement des statistiques, mettre les experts au courant et collaborer avec eux.

b) Organiser et contrôler un service consultatif régional fournissant une assistance directe aux pays, avec la collaboration du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de la DOAT.

Observations :

Les programmes d'assistance technique, dans le domaine de la statistique, sont établis pour une période de deux ans par voie de consultations entre le secrétariat, le siège de l'Organisation des Nations Unies, les représentants résidents et les services nationaux de statistique. Le programme pour 1965-1966 a été adopté.

Plus de quarante experts de l'assistance technique des Nations Unies ont travaillé en Afrique en 1964. Les rapports d'activité qu'ils font périodiquement sont envoyés au secrétariat qui les examine et fait des observations de caractère technique et pratique. Jusqu'ici plus de 30 experts ont reçu des instructions au siège de la Commission avant de se rendre à leur lieu d'affectation.

Le service consultatif, qui a été créé en 1961, comprend cinq conseillers, un dans chacune des matières suivantes : démographie, statistiques des finances publiques, comptabilité nationale, enquêtes par sondage et enquêtes sur le terrain. Les conseillers ont accompli plus de 80 missions dans 25 pays africains.

La troisième Conférence des statisticiens africains a recommandé l'agrandissement du service consultatif régional par la création de trois postes supplémentaires (comptabilité nationale, programmation et traitement de l'information). Si des crédits sont disponibles, le service sera agrandi.

B. Coopération régionale pour la formation de personnel statistique

Activités :

Etablissement et exécution de programmes régionaux de formation axés sur les besoins particuliers exprimés par les pays. Il s'agirait notamment :

a) De centres de formation sous-régionaux ou régionaux à tous les niveaux;

b) D'un programme de bourses permettant à des statisticiens subalternes de recevoir une formation en cours d'emploi dans les services de statistique de la région.

Observations :

Trois centres sous-régionaux de formation statistique de niveau moyen ont été créés à Achimota (Ghana), Addis-Abéba (Ethiopie) et Yaoundé (Cameroun). Un centre à l'intention d'étudiants anglophones est en voie de création en Afrique de l'est. Les autres centres et moyens de formation d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Lagos (Nigeria) et Rabat (Maroc) reçoivent une assistance sous forme d'octroi de bourses et d'envoi de personnel enseignant.

La troisième Conférence des statisticiens africains a recommandé la création en Afrique de l'Ouest d'autres moyens de formation de cadres moyens francophones et celle d'un centre régional supérieur pour les étudiants anglophones. La Conférence a également recommandé que la Commission crée des moyens de formation à la comptabilité nationale. A sa septième session, la Commission a demandé que soit examinée la possibilité de convertir le centre de Yaoundé en un institut international de formation statistique ouvert à tous les Africains.

Une réunion des directeurs de centres de formation et représentants des universités est prévue pour avril 1965. Les participants discuteront de la normalisation des programmes et des examens, des mesures détaillées à prendre pour l'avenir des centres de formation de cadres moyens après l'expiration des accords conclus avec les pays d'accueil et de la coordination de l'ensemble des activités de formation. Il a également été recommandé à la septième session de la Commission que le secrétariat élabore, en coopération avec l'UNESCO, un programme approprié pour l'enseignement des statistiques dans les universités africaines.

C. Elaboration de normes statistiques pour la région

Activités :

Recherche et documentation pour l'organisation de cycles d'études et de réunions d'experts en vue de l'échange d'idées, de l'étude des méthodes et de l'adaptation des normes internationales à l'Afrique, avec la coopération du Bureau de statistique des Nations Unies et celle des institutions spécialisées.

Observations :

La troisième Conférence des statisticiens africains, qui s'est réunie en octobre 1963, a recommandé l'adoption d'un programme quinquennal de cycles d'études et de groupes de travail. Trois réunions techniques dans le cadre de ce programme ont été organisées en 1964 : un Cycle d'études sur les statistiques du travail organisé avec le concours de l'OIT, un Groupe de travail sur les problèmes de comptabilité nationale et un Cycle d'études sur les statistiques d'état civil.

La quatrième Conférence des statisticiens africains se tiendra en octobre 1965. En outre, quatre réunions techniques auront lieu durant l'année : un groupe de travail sur les recensement de population des habitations se réunira en juin pour étudier les recommandations à faire au sujet du programme de recensement mondial de 1970; un groupe de travail de la comptabilité nationale doit se tenir en juillet pour discuter de la révision et de l'extension du système de comptabilité nationale et un cycle d'études des statistiques de la distribution est prévu pour une date ultérieure, en 1965 également.

A sa septième session, la Commission a accordé une priorité élevée aux travaux consacrés à la comptabilité nationale et a estimé que des études plus poussées étaient nécessaires notamment en ce qui concerne les évaluations de la formation de capital dans le secteur public et le secteur privé, les indices des prix à la consommation et l'élaboration d'un indice satisfaisant du niveau de vie.

D. Echange de renseignements sur les activités statistiques

Activités :

Etablissement d'un système d'échange de renseignements sur les activités et méthodes statistiques entre les pays africains, par les moyens suivants notamment :

a) Brèves réunions sous-régionales de chefs des services de statistique.

b) Voyages d'études relatifs à des sujets particuliers ou à des travaux spéciaux.

c) Publication des Informations statistiques.

d) Rédaction et publication de manuels sur les méthodes statistiques convenant aux conditions africaines.

e) Rédaction, traduction et diffusion de rapport sur les méthodes statistiques.

f) Publication, de temps à autre, de bibliographies des publications statistiques des pays africains.

Observations :

Une Réunion de chefs des services de statistiques de l'Afrique de l'ouest s'est tenue en 1964. Une réunion analogue pour l'Afrique de l'est et l'Afrique du nord est prévue pour 1965.

Un voyage d'études sur les rapports de la statistique et de la planification a été organisé en 1964; les participants ont visité trois pays africains, ainsi que la France et l'USSR. Un voyage d'études sur les statistiques du logement est prévu pour 1966. La troisième Conférence des statisticiens africains recommande l'organisation d'un voyage d'études en Afrique de l'ouest pour l'étude des problèmes de l'économie de subsistance et des cultures itinérantes.

Les Informations statistiques qui datent de 1960, paraissent maintenir normalement tous les trimestres.

Un rapport sur les méthodes et les problèmes concernant les recensements de population en Afrique, qui avait été présenté à la troisième Conférence des statisticiens africains, a été révisé; il porte maintenant sur l'expérience de tous les pays de la région dans ce domaine. Un avant-projet d'étude des enquêtes sur le logement en Afrique a été rédigé. Un rapport sur les problèmes particuliers de statistique posés par l'étude de populations nomades est en préparation. Des études sont en cours sur les méthodes et les problèmes concernant les statistiques des migrations et les définitions de la population active utilisées en Afrique.

La troisième Conférence a recommandé la poursuite des travaux pour la préparation d'un manuel relatif aux enquêtes sur les ménages et l'établissement d'une liste de coëfficients techniques à l'usage des planificateurs.

La Conférence a également décidé d'inscrire au programme de travail pour 1963-1968 les activités suivantes :

a) Préparation d'une étude des enquête démographiques menées au plan sous-régional.

b) Préparation d'un rapport sur l'expérience acquise par les pays africains à la suite de recensements et des enquêtes industrielles effectuées dans le cadre du programme mondial de 1963.

c) Préparation d'un manuel relatif à l'analyse des enquêtes sur la consommation alimentaire.

d) Elaboration d'un tableau récapitulatif des besoins en personnel des services africains de statistique.

E. Coopération régionale pour le traitement de l'information statistique

Activités :

a) Utilisation de l'atelier de mécanographie, au siège de la Commission, pour la recherche et la démonstration et pour aider les pays manquant d'équipement ou dont l'équipement de traitement de l'information est insuffisant.

b) Préparation de rapports sur l'évolution des progrès réalisés dans le traitement de l'information.

Observations :

Le Service de mécanographie, créé à la fin de 1961, a mené à bien un certain nombre de tâches : il a exploité les résultats du recensement de la population d'Addis-Abéba, d'une enquête sur le budget des familles d'Asmara, des statistiques du commerce extérieur éthiopien, d'un recensement des fonctionnaires du Congo (Brazzaville); il assure également la présentation des statistiques du commerce africain qui paraissent dans les publications de la Commission et établit le tableau mensuel des émoluments du personnel du secrétariat. Un certain nombre de demandes de services n'ont pas encore pu être satisfaisantes en raison de l'insuffisance de l'équipement.

La troisième Conférence des statisticiens africains a recommandé le développement du Service de mécanographie. Elle a également recommandé la réunion d'un groupe d'experts chargés d'examiner plus en détail les problèmes du traitement de l'information en Afrique et d'établir un programme de coopération régionale dans ce domaine. On donnera suite à cette recommandation quand les crédits et les effectifs le permettront.

F. Traitement et publication des données statistiques

Activités :

a) Dépouillement et analyse de données statistiques pour
   - un bulletin général de Statistiques africaines,
   - les Statistiques africaines du commerce extérieur, séries A et B,
   - un bulletin annuel et trimestriel des Statistiques de la production (produits agricoles, miniers et industriels).

b) Dépouillement et analyse de données pour les services de recherche du secrétariat.

c) Préparation de manuels de statistique contenant une étude et une évaluation détaillées des données recueillies dans les diverses branches de la statistique.

Observations :

Des statistiques étaient auparavant données en annexe au Bulletin économique pour l'Afrique. On juge maintenant qu'il vaut mieux publier un bulletin distinct de Statistiques africaines. Si les moyens le permettent, ce bulletin paraîtra deux fois par an.

La série A des Statistiques africaines du commerce extérieur, qui paraît tous les trimestres, indique la direction des échanges des pays africains. Le dernier numéro se rapporte à juin 1964. La série B donne le détail des importations et des exportations par groupes de produits et par pays d'origine et de destination. Le dernier numéro, qui contient les chiffres de la période de janvier à décembre 1963, est sous presse. Ces dernières années, le champ géographique des statistiques de la série B a été progressivement élargi.

Un premier numéro du bulletin annuel et du bulletin trimestriel des Statistiques de la production (produits agricoles, miniers et industriels) a été envoyé aux pays pour observations. Pour établir ces bulletins, on utilisera les renseignements les plus récents fournis directement par les services de statistique.

Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a rassemblé, à des fins de recherches, des renseignements sur les industries manufacturières, l'énergie, la comptabilité nationale, les statistiques des transports et les statistiques sociales. Le secrétariat poursuit en particulier de nombreux travaux de caractère permanent relatifs à l'Etude sur la situation économique de l'Afrique et à divers projets de développement social.

Les tableaux du recueil de statistique démographiques africaines ont été polycopiés.

Le projet de manuel de la comptabilité nationale africaine a été examiné en décembre 1964 par le Groupe de travail des problèmes de comptabilité nationale en Afrique; on s'occupe d'établir la version définitive, dans laquelle il est tenu compte des observations du Groupe de travail.

ANNEXE I

Résolution 107(VI). Nomenclature douanière uniforme

La Commission économique pour l'Afrique,

Considérant la recommandation No.3 figurant au rapport du Comité permanent du commerce sur sa deuxième session (E/CN.14/253),

Considérant qu'il serait souhaitable d'établir une nomenclature douanière uniforme pour tous les pays africains afin de faciliter les opérations douanières et les négociations tarifaires,

Notant que vingt-huit pays africains ont adopté ou sont sur le point d'adopter cette nomenclature douanière uniforme,

Convaincue que l'adoption par les autres pays africains de cette nomenclature douanière uniforme est un préalable indispensable à la conclusion et à la mise en oeuvre satisfaisantes de traités multi-latéraux visant à la libération des échanges commerciaux intra-africains et à la création ultérieure d'un marché commun africain,

Rappelant que la Nomenclature douanière de Bruxelles est la seule classification uniforme des marchandises internationalement reconnue aux fins de la tarification douanière et qu'elle est celle que les vingt-huit pays africains mentionnés ci-dessus et plus de quatre-vingt pays au total ont adoptée ou adopteront,

1. Recommande que tous les pays africains qui ne l'ont pas encore fait adoptent la Nomenclature douanière de Bruxelles;

2. Recommande également que tous ces pays recherchent et acceptent la collaboration de la Commission économique pour l'Afrique et du Conseil de Coopération douanière pour l'adaptation de leur tarification douanière en vigueur à la Nomenclature de Bruxelles;

3. Prie le Secrétaire exécutif de convoquer en 1964, ou les plus tôt possible, un groupe d'études pour l'uniformisation des nomenclatures douanières afin de permettre aux pays précités d'entreprendre, avec le concours d'experts en douanes fournis par la Commission et le Conseil, l'adaptation immédiate et simultanée de leur tarification douanière à la Nomenclature douanière de Bruxelles.

ANNEXE II

Résolution 146(VII). Transformation du Centre de formation statistique de Yaoundé en institut africain de formation statistique

La Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant l'importance que revêtent les statistiques dans le processus du développement économique et social,

Constatant l'importance croissante du Centre de Yaoundé en raison de l'augmentation de ses effectifs, de sa vocation africaine et de l'extension géographique de son enseignement,

1. Se félicite du grand succès de ce Centre et de l'assistance apportée par les Nations Unies;

2. Demande au Secrétaire exécutif de renouveler la convention liant les Nations Unies à la République fédérale du Cameroun et régissant le centre;

3. Demande au Secrétaire exécutif d'intervenir auprès d'organismes compétents pour la mise à la disposition du Centre de professeurs permanents;

4. Prie le Secrétaire exécutif d'étudier la possibilité de transformer le Centre en un institut international de formation statistique ouvert à tous les Africains et fonctionnant sous les auspices des Nations Unies et du pays hôte, et de présenter un rapport à la Commission à sa huitième session;

5. Invite le Secrétaire exécutif à proposer des moyens techniques et financiers pour contribuer au développement de l'institut.

ANNEXE III

Extraits des projets approuvés dans le programme de travail de la Commission se rapportant à la statistique

A. Population

Activités :

Etudes des structures et des tendances démographiques pour obtenir des renseignements de base et analyse de ces renseignements en vue de planifier le développement économique et social, notamment :

a) Etudes et évaluation des indicateurs démographiques généraux fournis par les recensements de population, les enquêtes par sondage et l'enregistrement des évènements d'état civil.

b) Projections des chiffres de population régionaux, sous-régionaux et nationaux et répartition par composantes (population rurale et population urbaine, population d'âge scolaire, main-d'oeuvre, etc.).

c) Etudes des rapports réciproques entre la croissance démographique et le développement économique et social et études de ceux des aspects des plans de développement africains qui concernent la population et la main-d'oeuvre.

Observations :

a) Le secrétariat a établi pour les cinq sous-régions africaines des projections de la population jusqu'à l'an 2000, avec répartition par âge et par sexe, qui sont destinées à son usage. La projection de la population par composante sera faite si besoin est.

b) Dans le cadre de la Décennie pour le développement, étude des problèmes et priorités en Afrique dans le domaine démographique, à l'intention de la réunion du Comité d'experts du développement social qui se tiendra en 1965.

c) Etude des conséquences démographiques de l'urbanisation.

B. Formation de démographes

Activités :

Création de centres sous-régionaux de formation et de recherche démographiques et participation aux activités de formation et à la recherche s'y rapportant.

Observations :

Le Centre nord-africain de recherche et de formation démographique a été créé au Caire en 1963.

Le secrétariat a organisé le deuxième cours qui a débuté en novembre 1964. Les travaux en cours préparatoires à la création d'un deuxième centre sous-régional destiné aux autres pays africains, se poursuivront.

C. Normalisation de la nomenclature douanière, harmonisation des taux des droits de douane et autres frais à l'importation, et classification uniforme des recettes en résultant

Références. Résolutions 100(VI) et 107(VI).

Activités :

Assistance aux gouvernements africains en vue de l'adoption de la Nomenclature de Bruxelles, étude comparée des taux des droits de douanes et des autres frais à l'importation, et mise au point de systèmes uniformes de classification des recettes douanières qui permettent de faciliter l'intégration des régimes douaniers à l'intérieur d'une même zone, d'une même sous-région ou de la région et de déterminer plus aisément la nature et l'importance des modifications de tarifs qu'il est nécessaire d'apporter à cette fin ainsi que les répercussions fiscales de ces modifications.

Observations :

a) Le secrétariat continuera à aider les pays africains à adapter leurs tarifs à la Nomenclature de Bruxelles. A cet effet, il préparera un manuel d'instructions traitant de son application.

b) Le taux des droits de douanes et autres frais sera examiné et analysé compte tenu des propositions formulées en vue de l'intégration des régimes douaniers.

c) On entreprendra des études comparées des divers systèmes de classification des recettes douanières, etc. en vue d'isoler et de résoudre les difficultés qui se posent dans l'établissement de systèmes de classification uniformes.

D. Assistance intra-africaine et moyens de formation en Afrique

Activités :

Etude des moyens de formation en Afrique, classés par domaines d'activité et par catégories de personnel. Stimulation de l'assistance intra-africaine bilatérale par l'intermédiaire de la Commission et des institutions spécialisées.

Observations :

Cette étude a été mise en route en coopération avec les institutions spécialisées, notamment l'UNESCO, l'OIT et la FAO, et en consultation avec les gouvernements africains et les universités, les institutions de recherche et autres organismes compétents africains.

E. Moyens de formation hors d'Afrique et titres des Africains suivant des cours de formation à l'étranger

Activités :

Enquête sur les moyens de formation existants hors d'Afrique et sur les Africains suivant ou ayant suivi des cours de formation à l'étranger, classés par domaines d'activité et par catégories de personnel.